- P. 439, 1. 7. Avant चिन्तयेत्, mettez चतुर्विधं.
- P. 446, 1. 7. Au lieu de अधार्मिकतयावमानिता, lisez अधार्मिकतयेवावमानिता.
 - P. 447, 1. 7. Au lieu de Sl. 156, v. 2, lisez Sl. 156, v. 2, a.
- P. 449, l. 17 et 450, l. 1. J'ai substitué ici सूद्रममुख-पश्चाद्वागः à सूद्रममुखः पश्चाद्वागः, que donne l'édition de Calcutta, correction bien simple et qui m'a paru nécessaire.
 - P. 450, l. 16. Après Sl. 189, ajoutez v. 1, a.
- P. 452, l. 5. L'édition de Calcutta porte उपतिपनात्मी-यकृतां, que j'ai remplacé par उपतिपनात्मीयकृतानां; le commentaire de Râghavânanda autorise ma correction, que le sens de la phrase exige d'ailleurs.

LIVRE HUITIÈME.

- P. 467, l. 5. Voyez le Digest of Hindu law, vol. 1, p. 361, et les notes de M. Haughton, vol. 2, p. 446.
 - P. 468, 1. 4. Après =, mettez यदि.
- P. 469, l. 9. (Sl. 172, v. 1, a). La traduction de Jones porte : « by administering justice, » ce qui est conforme à la variante du ms. de M. Wilkins.